

**DECISION DU COORDONNATEUR EN DATE DU 14 JANVIER 2026**

Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP et coordonnateur du groupement de commandes,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu la convention de groupement de commandes du 04 août 2020, visée en Préfecture le 05 août 2020 ;

- Vu la délibération du 28 mai 2020 par laquelle Monsieur le Maire a reçu délégation de pouvoir par le Conseil Municipal, visée en Préfecture le 03 juin 2020 ;

- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02 juin 2020 ;

- Vu l'accord cadre multi attributaires 2024240252 notifié le 3 septembre 2024 aux sociétés DAVAGNIER, LACOSTE et PICHON pour les fournitures scolaires et travaux manuels et fourniture de jeux et jouets éducatifs pour les écoles publiques et les différents services. - lot n°2 - Matériels de travaux manuels

- Vu l'article R. 2194-1 du Code de la Commande Publique, autorisant la modification des marchés en cours d'exécution ;

- Vu l'article 14 - « Clause de réexamen » du Cahier des Clauses Administratives Particulières de l'accord-cadre ;

- Vu le besoin présenté par le service d'augmenter le montant du marché afin de pouvoir répondre à un besoin urgent;

- Considérant que cette modification doit être actée par voie d'avenant.

**DECIDONS**

**ARTICLE 1 :**

Il est conclu un avenant n°1 à l'accord-cadre multi attributaires 2024240252 notifié le 3 septembre 2024 aux sociétés DAVAGNIER, LACOSTE et PICHON pour les fournitures scolaires et travaux manuels et fourniture de jeux et jouets éducatifs pour les écoles publiques et les différents services. - lot n°2- Matériels de travaux manuels, augmentant le montant du marché de 3 200 € HT (3 840 € TTC) soit une augmentation de 10 % du montant total du lot de l'accord cadre.

**ARTICLE 2 :**

Nouvelle incidence financière de l'avenant N°1 sur le lot 2:

- montant initial HT ; 32 000 €
- montant de l'avenant HT :3 200 €
- nouveau montant HT : 35 200 €
- nouveau montant TTC :42 240 €

Cette avenant augmente d'autant la répartition pour la Ville de Gap (18 700 € HT au lieu de 15 500 € HT).

*Le reste sans changement.*

**ARTICLE 3 :**


Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

**ARTICLE 4 :**

Monsieur le Directeur Général vie sociale et Monsieur le Directeur de l'éducation sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 14 JANVIER 2026

Le Maire-Adjoint

  
Vincent MEDILI

Transmis en Préfecture le :  
Publié ou notifié le :

22/01/26



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2026_01_24
Objet :	accord cadre multi attributaires □2024240252 notifié le 3 septembre 2024 aux sociétés DAVAGNIER, LACOSTE et PICHON pour les fournitures scolaires et travaux manuels et fourniture de jeux et jouets éducatifs pour les écoles publiques et les différents services. - lot n°2 ? Matériels de travaux manuels
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-01-14 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20260114-D2026_01_24-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 005-210500617-20260114-D2026_01_24-AI-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
<b>Document principal (Acte individuel)</b> Nom original : D_18208.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20260114-D2026_01_24-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	59.6 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 janvier 2026 à 11h49min44s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 janvier 2026 à 11h58min29s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	22 janvier 2026 à 11h59min06s	Transmis au MI
Acquittement reçu	22 janvier 2026 à 11h59min24s	Reçu par le MI le 2026-01-22

